



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE
CANTON DU NORD LIBOURNAIS

COMMUNE de LE FIEU

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Le vingt et un mars deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence de Michel VACHER, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022.

Présents : Michel VACHER, Mariette COUDERC, Miguel TORRES, Laurie MERLIN, Sandra BERNARD, Alain PLUVINAGE, Marielle LOBIT, Julien CABIROL.

Excusés : Alain RAMBAUD (pouvoir à Miguel TORRES), Guy LACOUTURE (pouvoir à Sandra BERNARD), Edwige DUCHOZE.

Absents : Pascal ETIEN, Matthieu AUDOUARD, Cédric POINTET.

Secrétaire de séance : Sandra BERNARD.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Arrêtés pris par Monsieur le Maire depuis le 10 février 2022

n° 7-2022 règlementation de la circulation

n° 8-2022 règlementation de la circulation pour empiètement sur chaussée

n° 9-2022 mise en sécurité - procédure d'urgence

Orientations budgétaires 2022

Monsieur Miguel TORRES présente et détaille les orientations budgétaires pour l'année 2022 ; recettes, dépenses de fonctionnement spécifiques et programme d'investissement sont soumis à l'avis du conseil municipal.

Approuvées, ces orientations seront reprises dans le budget principal de 2022 qui sera examiné par le conseil lors de sa prochaine séance.

Délib. n° 04/2022 - Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022, à savoir :

- Foncier bâti 37,33 %
- Foncier non bâti 59,61 %

Délib. n° 05/2022 – Approbation du compte administratif 2021

Monsieur Miguel TORRES, doyen d'âge prend la Présidence puis présente le compte administratif 2021 de la Commune.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir entendu les détails, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la Commune comme suit :

		Dépenses	Recettes
réalisation de l'exercice 2021	section de fonctionnement	229 393,16 €	373 065,27 €
	section d'investissement	210 599,45 €	274 295,41 €
reports de l'exercice 2020	section de fonctionnement	0,00 €	152 894,75 €
	section d'investissement	0,00 €	197 753,67 €
Reste à réaliser	section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	section d'investissement	49 374,22 €	10 286,30 €
résultat cumulé	section de fonctionnement	229 393,16 €	525 960,02 €
	section d'investissement	259 973,67 €	482 335,38 €
	TOTAL CUMULE	489 366,83 €	1 008 295,40 €

Soit un excédent global de clôture de 518 928,57 €.

Délib. n° 06/2022 – Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

➤ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

➤ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

➤ Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Délib. n° 07/2022 – Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 296 566,86 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	143 672,11 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	152 894,75 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	296 566,86 €
D Solde d'exécution d'investissement	261 449,63 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-39 087,92 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 296 566,86 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	150 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	146 566,86 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Communications et questions diverses

En soutien au peuple Ukrainien et sous l'égide de LA CALI, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'associe à l'opération de soutien et de solidarité. Elle se tient à la disposition des administrés qui ne peuvent se déplacer pour acheminer les dons dans les locaux des anciennes casernes de l'ESOG.

Monsieur Pluinage informe le Conseil Municipal que la matinée d'informations sur le compost au cimetière prévue initialement courant février-mars est reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 59.